

Liaisons écologiques

Le texte présenté vise à dresser la liste des liaisons écologiques qui constituent les éléments du réseau écologique.

Celles-ci jouent un rôle majeur à différentes échelles dans la survie à long terme des espèces végétales et animales. Elles sont établies en tenant compte de deux critères : leur valeur biologique et la continuité d'un maillage écologique cohérent à l'échelle du territoire régional.

L'objectif du Gouvernement wallon est de déterminer les liaisons écologiques d'échelle ou d'importance régionale qui permettent de relier entre eux les sites reconnus en vertu de la Loi sur la conservation de la nature. Il s'agit de les préserver et d'y éviter toute fragmentation ou artificialisation du territoire supplémentaire.

L'identification de liaisons écologiques à l'échelle du territoire de la Wallonie contribue en outre à exécuter deux engagements de l'Union européenne, à savoir : enrayer la perte de biodiversité dans l'Union d'ici à 2020 et protéger, évaluer et rétablir la biodiversité et les services éco-systémiques dans l'Union d'ici à 2050.

Cinq types de liaisons écologiques sont ainsi identifiés à l'échelle régionale afin de mettre en réseau les milieux naturels caractéristiques de grande valeur biologique:

- les massifs forestiers feuillus,
- les pelouses calcaires et les milieux associés,
- les crêtes ardennaises,
- les hautes vallées ardennaises,
- les plaines alluviales typiques des larges vallées du réseau hydrographique.

Dans le cadre de la procédure d'adoption de ces liaisons écologiques, un avant-projet d'arrêté est soumis à l'avis des citoyens.

Pour ce faire, **une enquête publique est organisée du 22 octobre au 5 décembre 2018.**
N'hésitez pas à réagir !

Votre avis compte : **vos remarques, suggestions et propositions** alternatives seront prises en compte lors de l'adoption définitive de la liste des liaisons écologiques.

Avis d'enquête publique (FR - NL - DE)

[Avis d'enquête publique](#) 

[Bericht van openbaar onderzoek](#) 

[Mitteilung Öffentlicher Umfrage](#) 

Arrêté du Gouvernement wallon (FR - NL - DE)

[Arrêté du Gouvernement wallon adoptant les liaisons écologiques](#) 

[Voorontwerp van besluit van de Waalse Regering tot vaststelling van de ecologische doorgangsgebieden](#) 

[Vorentwurf eines Erlasses der Wallonischen Regierung zur Annahme](#) 

Rapport sur les incidences environnementales (FR - NL - DE)

[Rapport sur les incidences environnementales de l'Arrêté adaptant les liaisons écologiques en Wallonie](#) 

[Rapport over de milieueffecten van het Besluit tot vaststelling van de ecologische doorgangsgebieden in Wallonië](#) 

[Bericht über die Umweltauswirkungen des Erlasses zur Anpassung der ökologischen Verbindungen in der Wallonie](#) 

Carte

[Carte réseau écologique \(format A0\)](#) 

Contacts / Kontakte

Pour la région de langue française :
Cellule du développement territorial
M. Thierry BERTHET, délégué général
Tél. : 081/32 26 00
thierry.berthet@cdt.gov.wallonie.be

Für den deutschsprachigen Raum erhalten
Direktion Eupen
Frau Susanne HEINEN, Direktorin
Tel.: 087/59 85 30
susanne.heinen@spw.wallonie.be